



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Année scolaire 2022/2023

Préambule

Depuis le 5 septembre 2019, les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Argonne et de la Source à Orléans ont été labellisés au titre du programme « Cité Éducative ».

Ce programme est piloté par la Ville d'Orléans, l'Éducation Nationale et la Préfecture du Loiret et vise à apporter un appui à la communauté éducative en renforçant les liens au sein du monde de l'école mais également avec l'extérieur en recourant à une logique d'appel à manifestation d'intérêt pour repérer des candidats présentant un profil, un savoir-faire ou des compétences en capacité de répondre aux besoins d'accompagnement des établissements scolaires.

Deux fois par an, les partenaires de la Cité Educative (acteurs associatifs et acteurs institutionnels) sont conviés aux Etats Généraux de la Cité Educative afin d'échanger et de partager leur expérience autour des objectifs généraux précisés ci-dessous.

1. Conforter le rôle de l'école
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

Entre ces deux séminaires, ils sont invités à poursuivre la réflexion en participant aux comités de suivis thématiques. La liste des partenaires de la Cité Educative est jointe en annexe. Pour en savoir plus : <https://www.citeseducatives.fr/cite/cite-educative-dorleans>

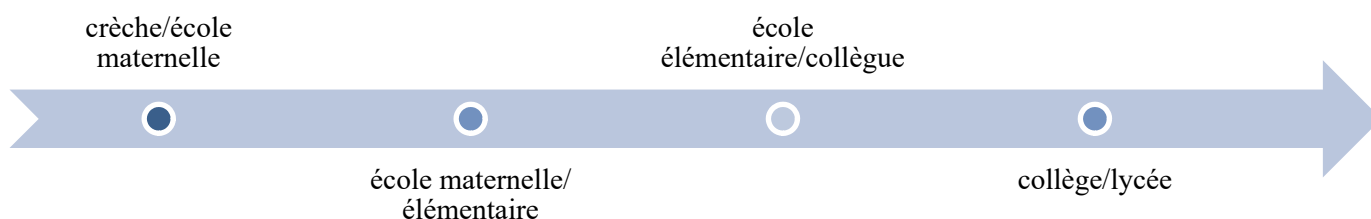
Les axes prioritaires inscrits dans le présent appel à manifestation d'intérêt proviennent des besoins des établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degrés de l'Argonne et la Source pour l'année scolaire 2022/2023. Les opérateurs qui souhaiteraient candidater devront au préalable se concerter avec les établissements scolaires concernés et leur présenter leurs propositions d'interventions.

L'appel à manifestation d'intérêt de la Cité Educative

- est ouvert uniquement aux projets qui se déroulent à l'Argonne et à la Source
- s'organise autour de cinq axes prioritaires listés ci-après et déterminés à partir des besoins exprimés par les écoles, collèges et lycées des quartiers de l'Argonne et de la Source ci-dessous, et lors des ateliers des Etats Généraux.

A l'Argonne	A la Source
Lycée général et professionnel: B. Franklin	Lycées général et professionnel: F.A. Voltaire Lycée professionnel : P. Gaugin
Collège : J. Rostand : REP+ , ULIS et SEGPA	Collèges : Montesquieu : REP, ULIS et SEGPA A. Fournier : REP, ULIS
Ecoles élémentaires : Nécotin, J. Gutenberg ; C. Péguy	Ecoles élémentaires : P. Kergomard, L. Pasteur ; R. Rolland, D. Diderot, G. Galloux, R.G. Cadou
Ecoles maternelles : C. Lewy, Nécotin, J. Gutenberg, J. Piaget, Montésori	Ecoles maternelles : P. Kergomard, L. Pasteur ; R. Rolland, D. Diderot, G. Galloux, R.G. Cadou

- En réponse au bilan 2021, une attention particulière sera portée aux projets
 - qui faciliteront l'orientation et l'insertion des 16 25 ans
 - qui favoriseront une logique de parcours et de continuité éducative, visant à améliorer l'articulation des temps clés de la scolarité qui sont souvent perçus par les familles comme une rupture dans l'information et de la relation éducative :



Les axes prioritaires pour l'année scolaire 2022/2023

1 - Parcours de l'élève et persévérance scolaire

1. Développer les compétences langagières dès le plus jeune âge, en lien avec les PMI et les crèches.
2. Accompagner, conseiller et soutenir la scolarité de l'élève

2 - Ouverture sur le monde :

Ouverture culturelle et artistique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'accès aux activités culturelles (éveil, musique, danse, théâtre, écriture, lecture...) avec pour finalité de renforcer la cohésion sociale notamment les liens parents/enfants. 2. Proposer des actions culturelles qui suscitent chez les jeunes un questionnement plus approfondi sur des sujets de société (égalité fille-garçon, rapport à l'identité et à la culture, lien intergénérationnel, mixité, vivre ensemble...) 3. Développer l'esprit critique des élèves et la connaissance des médias, lutter contre le phénomène des fake news et des théories complotistes.
Ouverture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Par la pratique sportive, les candidats devront engager un travail plus global d'aide à

l'insertion sociale des jeunes les plus en difficulté et/ou susciter un questionnement plus approfondi avec les jeunes sur des sujets de société (égalité fille-garçon, rapport à l'identité et à la culture, lien intergénérationnel, mixité, vivre ensemble,...).

sportive

2. Favoriser la découverte des sports de hauts niveaux au travers de rencontres avec des athlètes
3. Développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.
4. Sensibiliser les enfants aux handisport pour une meilleure compréhension du handicap

Ouverture scientifique

1. Permettre aux jeunes de pratiquer des activités scientifiques de façon régulière de façon à susciter de l'ambition et faciliter l'orientation professionnelle notamment des filles

3

3 - Santé, bien être et climat scolaire

1. Lutter contre l'omniprésence des écrans par des actions de prévention et d'accompagnement des familles et des jeunes dans l'usage des outils numériques.
2. Sensibilisation et prévention aux conduites à risques (hygiène dentaire, tabac, alimentation, hygiène, apprendre à mieux se laver les mains...) et aux conduites addictives (jeux d'argent et de hasard, internet, jeux vidéo, toxicomanie).
3. Contribuer par la pratique sportive et/ou artistique à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes de la Cité Educative
4. Proposer une formation à la médiation des conflits et/ou à la communication non violente dans les écoles du 1er degré de l'Argonne et de la Source.
5. Proposer aux enseignants et parents une information/formation pour les sensibiliser aux besoins particuliers des enfants « dys » afin de faciliter le repérage et favoriser leur prise en charge.¹

4 - Parentalité : reconnaître le parent comme premier éducateur de son enfant, l'aider à prendre cette place

1. Développer des actions d'éveil culturel et artistique qui associent les parents et les enfants. Les actions auront pour but de sensibiliser les parents à l'art et à la culture, en reconnaissant leur rôle et leurs compétences de parents dans le développement émotionnel et culturel de leur enfant.
2. Développer des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme à destination des parents pour leur donner les moyens d'accompagner leur enfant dans la réussite scolaire.
3. Développer des actions de rapprochement entre la famille et l'école.

¹ On regroupe sous "dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent

5 - L'environnement, source d'émancipation

1. Développer des actions de sensibilisation au respect de l'environnement et de la biodiversité. (ex: jardins pédagogiques dans les écoles). S'appuyer sur les bonnes pratiques de l'agenda 21 scolaire²
2. Développer des actions en faveur de la citoyenneté et amener le jeune à se questionner sur des sujets de société : Valeurs de la République et laïcité, égalité filles/garçons, sentiment d'appartenance à la ville dans laquelle on habite.
3. Développer des actions passerelles avec le monde du travail et notamment l'entrepreneuriat pour susciter de l'ambition et faciliter l'orientation des 16/25 ans

Modalités de financement

4

Les financements de la Cité Educative d'Orléans sont accordés par la Ville d'Orléans, l'Éducation Nationale et l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Dans un souci de simplification pour les porteurs de projet, ces derniers sont invités à inscrire leur besoin en financement auprès de ces trois acteurs dans la ligne « Cité Éducative » du budget prévisionnel figurant dans la fiche projet à renseigner (cf. annexe).

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le porteur de projet recevra une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation des actions.

Point d'attention : les demandes de co-financements auprès d'autres partenaires (Département, Région, CAF, Fondations, crédits sectoriels de l'État ou de la Métropole ou de la Ville d'Orléans...) devront bien figurer dans le budget prévisionnel selon les règles habituelles.

Etre financé dans le cadre de la Cité Educative, engage le partenaire à :

1. **Participer aux réunions des Etats Généraux de la Cité Educative et des comités de suivi territoriaux**
2. Transmettre des éléments à publier sur la page de la Cité Educative d'Orléans (plateforme ANCT en ligne). (*photos, des podcasts, un article relatant l'action financée, des témoignages...*)
3. Recevoir l'équipe projet pour une ou des visites de l'action financée

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à la l'AMI 2022-2023, il faut :

1. Remplir la fiche projet jointe et fournir les documents demandés
2. **Tout dossier qui ne remplirait pas cette première condition ne sera pas étudié**

Pour être financés, les projets devront :

1. se dérouler sur les quartiers de la Source et/ou à l'Argonne sur l'année scolaire 2022/2023
2. être préalablement concertés avec les établissements scolaires (voir liste en préambule) et les associer
3. répondre aux axes de la Cité Éducative (pages 2 et 4).

² Agenda 21 scolaire : http://www.comite21.org/nos_actions/education-developpement-durable/agenda-21-scolaires/

Les propositions d'intervention qui ont pour objet de proposer un espace d'accompagnement à la scolarité aux enfants et parents des quartiers de l'Argonne et ou La Source seront par ailleurs étudiés dans le cadre du référentiel d'accompagnement à la scolarité figurant en annexe.

Cas particulier pour les actions en reconduction (déjà financées dans le cadre de l'AMI 2021/2022)

L'examen de la demande de subvention pour l'année scolaire 2022/2023 est conditionné à la production des éléments de bilan chiffrés et détaillés (cf. fiche bilan).

Calendrier

Les étapes de la demande d'aide au financement :

5

Modalités de dépôts des demandes	Date
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La saisie de la demande de subvention se fait de manière dématérialisée en cliquant sur le lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cite-educative-d-orleans-appel-a-manifestation ➤ Un tutoriel figure en annexe du présent AMI. <p>IMPORTANT : Toute demande transmise hors délais ne sera pas étudiée.</p>	<p>avant le 13 mai 2022</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instruction des demandes de financement <i>L'équipe de sélection des projets est constituée à minima d'un représentant de la ville d'Orléans, d'un représentant de l'Éducation Nationale et d'un représentant de la Préfecture du Loiret.</i> ➤ Echanges avec les porteurs de projets si besoin 	<p>Du 16 mai au 15 juin 2021</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation des demandes de financement par le comité de pilotage de la Cité Educative sur proposition de l'équipe de sélection des projets 	<p>Fin Juin 2022</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse aux porteurs de projet 	<p>Mi juillet 2022</p>

Contacts

Pour tout renseignement sur la feuille de route attendue vous pouvez contacter :

- Véronique THERY : 02.38.68.46.20 ou email : cites-educatives@orleans-metropole.fr
- Sébastien FIX, chef de file de la C.E pour l'Education Nationale : 02.38.86.68.06
ou email : sebastien.fix@ac-orleans-tours.fr
- Thierry Maubert, délégué de la Préfète du Loiret aux quartiers prioritaires de la politique de la ville :
06.12.29.98.23 ou email : Thierry.MAUBERT@loiret.gouv.fr

Annexes

- Le label d'accompagnement scolaire
- Un tutoriel pour le dépôt en ligne de la demande de subvention